

DOCUMENT

# 4A

Projets de résolution  
proposés par le Comité  
Mondial du Scoutisme

Comité Mondial du Scoutisme



**World Scout  
Conference**  
**42<sup>nd</sup> Conférence Mondiale  
du Scoutisme**  
**2021**



**SCOUTS**  
Creating a Better World



# Projets de résolution proposés par le Comité Mondial du Scoutisme

Comité Mondial du Scoutisme

Le Comité Mondial du Scoutisme propose à la 42<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme (2021) d'adopter les projets de résolution suivantes.

Une brève explication, le texte du projet de résolution et les informations de référence sont inclus dans ce document de conférence afin d'offrir aux Organisations Membres les informations nécessaires pour entamer des discussions avant la prise de décision par la Conférence lors de la séance de vote correspondante. Vous trouverez plus de détails sur les séances et discussions préliminaires ainsi que sur la marche à suivre pour proposer des amendements sur [scoutconference.org/draft-resolutions](https://scoutconference.org/draft-resolutions).

<b>Proposition de conférence :</b>	Projets de résolution
<b>Document connexe :</b>	Documents de conférence 6A, 6B, 8, 9, 10, 11, 12
<b>Contact :</b>	Karin Nolke Grubbstöm <a href="mailto:karin.nolke@scout.org">karin.nolke@scout.org</a>

## Table des matières

<b>2021-A Inscription des Organisations Membres .....</b>	<b>2</b>
<b>2021-B Système de cotisation de l'OMMS .....</b>	<b>4</b>
<b>2021-C Stratégie pour le Scoutisme – Plan triennal mondial 2021-2024.....</b>	<b>6</b>
<b>2021-D Renforcer À l'abri de la maltraitance dans le Mouvement Scout.....</b>	<b>8</b>
<b>2021-E Stratégie d'engagement des jeunes .....</b>	<b>11</b>
<b>2021-F Évolution du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et de la Conférence Mondiale du Scoutisme.....</b>	<b>13</b>
<b>2021-G Jeunes conseillers et participation des jeunes à la prise de décision.....</b>	<b>15</b>
<b>2021-H Renforcer la durabilité de l'OMMS dans le domaine de l'environnement.....</b>	<b>18</b>

### **Langues**

*Les langues officielles de l'Organisation Mondiale sont l'anglais et le français. Le Bureau Mondial du Scoutisme fera en sorte que tous les documents de la conférence soient disponibles dans les deux langues. Dans la mesure du possible, le Bureau s'efforce de les rendre disponibles aussi en arabe, russe et espagnol – les trois langues de travail supplémentaires de l'OMMS.*

*En cas de conflit découlant de l'interprétation de ce document de conférence ou de tout autre document officiel de l'Organisation Mondiale, le texte anglais prévaudra.*

## 2021-A Inscription des Organisations Membres

*\*\* Déjà approuvé par la Conférence Mondiale du Scoutisme par vote postal\*\**

### **Brève explication ou justification du projet de résolution :**

- La résolution de Conférence suivante résume les décisions prises par la Conférence Mondiale du Scoutisme, par vote postal et depuis sa réunion de 2017, concernant les membres de l'OMMS.

La Conférence,

note avec plaisir l'admission des membres suivants au sein de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout :

- *Avec effet le 10 janvier 2019*
  - Pathfinder Scouts Vietnam
- *Avec effet le 9 janvier 2020*
  - Organisation Scoute Nationale d'Afghanistan
- *Avec le 9 janvier 2020*
  - Association Scoute des Îles Salomon

*\*\* Déjà approuvé par la Conférence Mondiale du Scoutisme par vote postal\*\**

*Page blanche sans contenu*

## 2021-B Système de cotisation de l'OMMS

Document connexe : Document de conférence 8

### Brève explication ou justification du projet de résolution :

- Ce projet de résolution suggère de maintenir le système de cotisation de l'OMMS actuel, tel qu'approuvé par la résolution de Conférence 2011-02, jusqu'à l'exercice financier 2023-2024, avec autorisation donnée au Comité Mondial du Scoutisme de maintenir le système jusqu'en 2026-2027 si nécessaire.
- Conformément à l'article XXIII.1 de la Constitution de l'OMMS, ce projet de résolution requiert une majorité des deux-tiers pour être adoptée.
- Il est à noter que tout amendement à ce projet de résolution doit respecter les dispositions des règles [6.1.d](#), [6.3.c](#) et [6.3.h](#) des Règles de procédure interne de la conférence.

La Conférence,

- rappelant la résolution de Conférence 2011-02 qui définit un montant de cotisation à l'OMMS fixe pour toutes les Organisations Membres pour les exercices financiers de 2011-2012 à 2019-2020,
- rappelant la décision des Organisations Membres, prise par référendum en avril 2020, de maintenir le système de cotisation de l'OMMS actuel pour l'exercice financier 2020-2021,
- reconnaissant le travail réalisé par le groupe de travail du Comité Mondial du Scoutisme sur le système de cotisation de l'OMMS, à la suite des inquiétudes soulevées par les Organisations Membres lors de conférences précédentes, qui a examiné au moins 14 systèmes de cotisation différents et mené des consultations approfondies,
- reconnaissant l'impact majeur de la pandémie mondiale de COVID-19 sur les effectifs scouts ainsi que le ralentissement économique mondial,
- accueillant avec satisfaction la mise en place du « Fonds de revitalisation du Scoutisme » ainsi que la continuité de la disponibilité du « Fonds des Messagers de la Paix » pour aider les Organisations Membres à récupérer et gonfler leurs effectifs,
- reconnaissant le besoin plus général d'établir un environnement stable et prévisible pour les Organisations Membres en ce qui concerne leur cotisation annuelle pour l'OMMS,
- décide, conformément à l'article XXIII.1 de la Constitution de l'OMMS, de maintenir le système de cotisation actuel, tel qu'approuvé par la résolution de Conférence 2011-02, et la cotisation annuelle gelée, à payer par les Organisations Membres, qui en découle, jusqu'à l'exercice financier 2023-2024 de l'OMMS (compris);
- prie le Comité Mondial du Scoutisme,
  - de surveiller de près l'évolution de la situation économique et des effectifs des Organisations Membres et d'évaluer si une proposition de nouveau système de cotisation de l'OMMS peut être examinée lors de la 43<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme (2024);
  - de continuer à évaluer et revoir le système de cotisation de l'OMMS élaboré lors de la période triennale 2017-2020 en tenant compte de la situation économique et en matière d'effectifs du Scoutisme pendant la période post-pandémie;
- autorise le Comité Mondial du Scoutisme,
  - dans le cas où celui-ci juge que le Scoutisme *n'a pas* atteint une stabilité économique et en matière d'effectifs suffisante au moment de la 43<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme, de continuer à utiliser le système de cotisation de l'OMMS actuel jusqu'à l'exercice financier 2026-2027 (compris);
- prie le Bureau Mondial du Scoutisme,
  - de continuer à planifier son budget prudemment, reflétant la réalité financière générale des Organisations Membres;
  - de continuer à offrir du soutien sur mesure aux Organisations Membres touchées, tel que mentionné dans la [Politique relative au paiement de la cotisation](#);
  - de continuer à offrir des possibilités de financement aux Organisations Membres et d'explorer de nouveaux partenariats pour trouver des fonds.

*Avancé par : le Comité Mondial du Scoutisme*

*Requiert la majorité des deux-tiers des voix des membres présents et votant*

# Document d'informations de référence

## préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme

Projet de  
résolution  
informations  
de référence

**2021-B**

<b>Titre du projet de résolution :</b>	Système de cotisation de l'OMMS
<b>Avancé par :</b>	Comité Mondial du Scoutisme

### Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OSN suivantes :

1. Constitution de l'OMMS, chapitre VIII, article XXIII : Finances – système de cotisation annuelle des Organisations Membres

### Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

1. résolution de Conférence 2011-02 : adoption du système de cotisation de l'OMMS depuis 2011-2012 jusqu'à 2019-2020 (référence le [document de conférence 10](#) de 2011)
2. [Politique du Comité Mondial du Scoutisme sur le paiement des cotisations](#) (2018)
3. [Motion par référendum auprès des Organisations Membres](#) sur le report de la 42<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme, prolongeant la résolution de Conférence 2011-02 pour l'exercice financier 2020-2021

### Ressources nécessaires

Afin de mettre en œuvre correctement ce projet de résolution, les ressources suivantes sont jugées nécessaires :

Ressources humaines	Ressources financières
<i>Bénévoles :</i>  N/A	Si 100% des cotisations sont payées, ce projet de résolution apporterait à l'OMMS des revenus annuels de 4 878 169 USD entre les exercices financiers 2021-2022 et 2023-2024
<i>Personnel :</i>  Travail réalisé sans dépasser les capacités de l'équipe des services d'entreprise actuelle du Bureau Mondial du Scoutisme	
<i>Ressource externes (experts, formateurs, consultants, etc.) :</i>  N/A	

## 2021-C Stratégie pour le Scoutisme – Plan triennal mondial 2021-2024

**Document connexe :** Documents de conférence 6A et 6B

### **Brève explication ou justification du projet de résolution :**

- Approuver les objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2021-2024, comme orientation stratégique générale pour la prochaine période triennale.
- Demander au prochain Comité Mondial du Scoutisme de finaliser et de publier le Plan triennal, après avoir réalisé une dernière évaluation des ressources et de la situation et après l'avoir adapté en fonction des résolutions de conférence, le tout au plus tard le 31 décembre 2021.
- Demander au prochain Comité Mondial du Scoutisme d'élaborer la prochaine stratégie pour le Scoutisme (après la Vision 2023) à travers un processus participatif impliquant Mouvement Scout dans son ensemble.

La Conférence,

- rappelant la résolution de Conférence 2014-06, qui a approuvé la « Vision 2023 » comme stratégie pour le Scoutisme jusqu'à 2023,
- rappelant les résolutions de Conférence 2014-07 et 2017-03, qui ont approuvé les lignes directrices générales des Plans triennaux mondiaux 2014-2017 et 2017-2020,
- tenant compte du plan sur un an de l'OMMS, élaboré pour combler le vide entre la période triennale 2017-2020 et la 42e Conférence Mondiale du Scoutisme,
- exprimant sa gratitude envers le Comité Mondial du Scoutisme pour son compte-rendu minutieux incluant l'utilisation d'indicateurs de performance clés,
- prenant en considération les résultats des discussions, entre les Organisations Membres, sur les objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2021-2024 lors de la séance de la Conférence sur le sujet,
- approuve les objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2021-2024 (tels qu'amendés), repris dans le document de conférence 6B, comme orientation stratégique générale pour le travail à réaliser pendant la dernière période triennale de la Stratégie pour le Scoutisme actuelle, « Vision 2023 »,
- prie le Comité Mondial du Scoutisme de garantir les points suivants pour le Plan triennal mondial 2021-2024,
  - réaliser une dernière évaluation objective des objectifs proposés vis-à-vis des ressources disponibles et l'aligner sur les résolutions de Conférence;
  - approuver le Plan triennal définitif, ses indicateurs de performance clés afin d'en mesurer les progrès, et d'établir un cadre opérationnel pour mettre en œuvre le plan;
  - partager la version finale du plan triennal avant le 31 décembre 2021, ainsi que des comptes-rendus réguliers sur les progrès réalisés, avec les Organisations Membres;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de prendre des mesures et d'agir pour continuer à garantir l'alignement de la Vision 2023 et du Plan triennal mondial 2021-2024 pour l'ensemble du Mouvement Scout;
- prie le prochain Comité Mondial du Scoutisme d'élaborer la prochaine stratégie pour le Scoutisme (après la Vision 2023) à travers un processus participatif impliquant le Mouvement Scout dans son ensemble, afin d'être en mesure de soumettre une proposition finale à examiner lors de la 43e Conférence Mondiale du Scoutisme (2024);
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'élaborer le Plan triennal mondial 2024-2027, afin d'entamer la mise en œuvre de la prochaine stratégie pour le Scoutisme, en utilisant une approche semblable et en y intégrant les leçons tirées durant ce processus.

*Avancé par : le Comité Mondial du Scoutisme*



# Document d'informations de référence

## préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de  
résolution  
informations  
de référence**

**2021-C**

<b>Titre du projet de résolution :</b>	Stratégie pour le Scoutisme – Plan triennal mondial 2021-2024
<b>Avancé par :</b>	Comité Mondial du Scoutisme

### Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OSN suivantes :

- |   |
|---|
| 1. La stratégie pour le Scoutisme – Vision 2023 |
|---|

### Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. résolution de Conférence 2014-06 : stratégie pour le Scoutisme – établissement et mise œuvre du nouveau cadre stratégique de l'OMMS</li> <li>2. résolution de Conférence 2017-03 : plan triennal 2017-2020 – approbation des objectifs de la période triennale et lancement du processus pour le plan triennal suivant</li> </ol> |
|---|

### Ressources nécessaires

Afin de mettre en œuvre correctement ce projet de résolution, les ressources suivantes sont jugées nécessaires :

*(voir document de conférence 6A section 3.4)*

Ressources humaines	Ressources financières
<p><b>Bénévoles :</b></p> <p>186 bénévoles 198 consultants de l'OMMS</p> <p><small><i>Il s'agit d'une estimation initiale des ressources basée sur les objectifs proposés, elle sera affinée en fonction du plan tel que finalisé</i></small></p> <hr/> <p><b>Personnel :</b></p> <p>40,45 ETP au niveau mondial</p> <p><small><i>Il s'agit d'une estimation initiale des ressources basée sur les objectifs proposés, elle sera affinée en fonction du plan tel que finalisé</i></small></p> <hr/> <p><b>Ressource externes (experts, formateurs, consultants, etc.) :</b></p> <p>Inclu dans les ressources financières</p>	<p>Budget estimé de 4 500 000 USD pour la mise en œuvre des objectifs proposés</p> <p>Cette estimation de coûts se base sur les coûts opérationnels du centre de soutien global du Bureau Mondial du Scoutisme, en tenant compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• augmentation du besoin d'offrir des services aux OSN en matière de durabilité, À l'abri de la maltraitance, collecte de fonds et autres,</li> <li>• réduction des coûts de voyages par rapport à la dernière période triennale,</li> <li>• implication de plus de bénévoles dans des projets et des groupes de travail,</li> <li>• éloignement du système de groupes de travail sur trois ans au profit de projets à court terme.</li> </ul>

## 2021-D Renforcer À l'abri de la maltraitance dans le Mouvement Scout

**Document connexe :** Document de conférence 9

### **Brève explication ou justification du projet de résolution :**

- Affirmer la position de la Conférence Mondiale du Scoutisme contre la maltraitance des jeunes et des adultes, exhorter toutes les Organisations Membres à faire d'À l'abri de la maltraitance une priorité absolue.
- Faire du besoin de renforcer le soutien aux Organisations Membres pour l'application de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance une priorité.

La Conférence,

- reconnaissant les progrès réalisés grâce à l'adoption et la mise en œuvre des résolutions de Conférence 1990-16, 2002-07 et 2017-05 pour affirmer l'engagement sans équivoque du Scoutisme Mondial envers la protection des Scouts et pour l'adoption de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance,
- reconnaissant que le Scoutisme, en tant que Mouvement qui autonomise les jeunes depuis 110 ans, a pâti de cas de maltraitance sur des enfants par des individus,
- déclare, au nom du Mouvement Scout, que nous
  - condamnons fermement tout acte de maltraitance envers les jeunes ou les adultes, qu'il soit de nature physique, verbale, émotionnelle ou sexuelle;
  - déplorons que des individus aient utilisé abusivement le programme du Scoutisme comme plateforme pour commettre des actes répréhensibles sur des jeunes et des adultes;
  - sommes profondément alarmés par tout cas de maltraitance et présentons nos plus plates excuses à ces victimes;
  - en tant que mouvement fondé sur des valeurs, nous préoccuons du bien-être de toutes les victimes – jeunes et adultes;
  - affirmons notre soutien aux mesures prises par les Organisations Membres pour assumer leurs responsabilités éthiques et légales envers les victimes de maltraitance;
  - appelons à prendre des mesures urgentes et positives, à tous les niveaux, y compris la mise en œuvre sans réserve de cette résolution de Conférence;
- réaffirme le besoin criant de l'application continue et renforcée de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance à tous les niveaux du Mouvement Scout;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de considérer l'application de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance comme une priorité majeure pour les Organisations Membres, et de soutenir cela en
  - renforçant le soutien sur mesure pour les Organisations Membres afin qu'elles répondent aux demandes de la présente résolution de Conférence;
  - créant, testant et en déployant un mécanisme d'évaluation régulier au cours de la période triennale 2021-2024 pour surveiller le respect de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance par les Organisations Membres;
  - explorant comment parvenir à faire respecter au mieux la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance d'ici à 2025 tout en tenant compte des exigences et réglementations nationales;
  - garantissant l'intégration totale et la mise en œuvre des lignes directrices À l'abri de la maltraitance à tous les événements mondiaux et régionaux, dans les communications et les ressources;
  - améliorant la coordination et le partage de meilleures pratiques entre les Organisations Membres;
- demande à toutes les Organisations Membres de,
  - traiter la question d'À l'abri de la maltraitance comme une priorité majeure, reconnaissant que la sécurité des jeunes et leur développement sont au cœur de la mission du Scoutisme;
  - s'engager à parvenir à la conformité totale vis-à-vis de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance d'ici à la 43<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme, en utilisant pleinement le soutien accru de la part du Scoutisme Mondial;

- garantir qu'à l'abri de la maltraitance soit intégré de façon transversale dans tous les domaines de travail, en particulier l'éducation de tous les membres, la gouvernance et les communications;
- susciter une prise de conscience des jeunes et des adultes par rapport à leurs droits et leurs obligations pour garantir leur sécurité et pour signaler de cas de maltraitance potentiels.

*Avancé par : le Comité Mondial du Scoutisme*

# Document d'informations de référence

## préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de  
résolution  
informations  
de référence**

**2021-D**

<b>Titre du projet de résolution :</b>	Renforcer À l'abri de la maltraitance dans le Mouvement Scout
<b>Avancé par :</b>	Comité Mondial du Scoutisme

### Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OSN suivantes :

1. Politique mondiale À l'abri de la maltraitance (2017)
2. Protégeons les Scouts de la maltraitance – notes de synthèse sur la protection des jeunes et des enfants (2016)
3. Politique mondiale du Programme des jeunes dans le Scoutisme (2014)
4. Politique mondiale des Adultes dans le Scoutisme (2011)
5. Outil d'évaluation du soutien global (2017)
6. Stratégie de l'OMMS pour la communication et les engagements stratégiques (2017)

### Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

1. Résolution de Conférence 1990-16 : institutionnalisation de la Convention relative aux droits de l'enfant
2. Résolution de Conférence 2002-07 : exhorter les OSN et l'OMMS à adopter des politiques pour maintenir les Scouts à l'abri de la maltraitance
3. Résolution de Conférence 2017-05 : adoption et application de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance
4. Document de réflexion sur le renforcement de l'approche de l'OMMS vis-à-vis d'À l'abri de la maltraitance, présenté au Comité Mondial du Scoutisme en septembre 2019, soulignant les trois domaines clés qui forment la base du document de conférence 9 – mise en œuvre de politiques, conformité des OSN et communications claires du message d'À l'abri de la maltraitance et gestion de crise.

### Ressources nécessaires

Afin de mettre en œuvre correctement ce projet de résolution, les ressources suivantes sont jugées nécessaires :

<b>Ressources humaines</b>	<b>Ressources financières</b>
<p><i>Bénévoles :</i></p> <p>Équipe de projet À l'abri de la maltraitance de 5 bénévoles</p> <p>Coopération avec les Comités d'éthique et des constitutions</p> <p>Consultants de l'OMMS pour aider les OSN à renforcer leurs capacités en matière d'À l'abri de la maltraitance</p>	<p>2 réunions de l'équipe de projet pendant la période triennale (14 000 USD)</p> <p>Coûts associés à la création, les essais et le déploiement d'un outil d'évaluation pour mesurer la conformité des OSN (à déterminer)</p> <p>Coûts associés au soutien apporté par les consultants de l'OMMS grâce aux Services de l'OMMS</p>
<p><i>Personnel :</i></p> <p>Centre de soutien global du Bureau Mondial du Scoutisme : 2 ETP</p> <p>centres de soutien régionaux du Bureau Mondial du Scoutisme : 6 x 0,5 ETP</p>	
<p><i>Ressource externes (experts, formateurs, consultants, etc.) :</i></p> <p>Collaboration avec des partenaires extérieurs pour créer, tester et déployer un mécanisme d'évaluation et de conformité</p>	

## 2021-E Stratégie d'engagement des jeunes

**Document connexe :** Document de conférence 10

### **Breve explication ou justification du projet de résolution :**

- Le besoin d'une Stratégie d'engagement des jeunes a été identifié dans le cadre du travail du groupe de travail sur l'évolution du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et de la Conférence Mondiale du Scoutisme et sur la taille et l'efficacité du Comité Mondial du Scoutisme, dans le rapport de l'unité d'engagement des jeunes 2017-2020 et l'équipe de projet sur l'engagement des jeunes 2020-2021.

La Conférence,

- reconnaissant que l'engagement des jeunes est un élément essentiel de la méthode éducative du Scoutisme,
  - se référant à la Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial qui guide, à tous les niveaux, le renforcement de l'engagement des jeunes éducativement, institutionnellement et dans la communauté.
  - réaffirmant plusieurs résolutions de Conférence (la plus récente – 2017-07) qui abordent la participation des jeunes dans le processus de prise de décision inclusif et l'inclusion des jeunes dans les délégations de la Conférence Mondiale du Scoutisme,
  - prenant note des consultations réalisées par les deux groupes de travail, de cette période triennale, sur la taille et l'efficacité du Comité Mondial du Scoutisme et sur l'évolution du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et de la Conférence Mondiale du Scoutisme,
  - consciente des progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de la stratégie de participation des jeunes 2011-2020, comme mentionné dans ses rapports,
- approuve les objectifs principaux de la stratégie d'engagement des jeunes telle que décrite dans le document de conférence 10;
  - demande au Comité Mondial du Scoutisme de,
    - continuer à développer la stratégie d'engagement des jeunes pour tous les jeunes du Mouvement et dans tous les aspects du Scoutisme (aux niveaux des groupes, institutionnel et des communautés) en mettant en place les plans, outils et mesures nécessaires à travers une démarche de consultation vaste et diversifiée;
    - revoir la Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial pendant la période triennale 2021-2024 et d'assurer son alignement avec la stratégie d'engagement des jeunes;
    - aligner la stratégie d'engagement des jeunes sur la prochaine stratégie pour le Scoutisme afin de guider les futurs Plans triennaux.

*Avancé par : le Comité Mondial du Scoutisme*

# Document d'informations de référence

## préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme

Projet de  
résolution  
informations  
de référence

**2021-E**

<b>Titre du projet de résolution :</b>	Stratégie d'engagement des jeunes
<b>Avancé par :</b>	Comité Mondial du Scoutisme

### Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OSN suivantes :

1. Stratégie de la participation des jeunes de l'OMMS (2011)
2. Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial (2014)

### Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

1. résolution de Conférence 2014-09 : adoption de la Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial
2. Résolutions de Conférence telles que 1969-12, 1969-13, 1973-05, 1993-02, 1993-07, 1996-04, 1999-10, 1999-11, 1999-12, 1999-13, 2002-06, 2005-11, 2008-14, 2011-08, 2014-09, 2017-07, 2017-12 : démontrant le développement de la participation des jeunes à la prise de décision dans le Mouvement Scout depuis 1969

### Ressources nécessaires

Afin de mettre en œuvre correctement ce projet de résolution, les ressources suivantes sont jugées nécessaires :

#### Ressources humaines

#### Ressources financières

<i>Bénévoles :</i> Équipe de projet pour l'engagement des jeunes de 4 bénévoles	2 réunions en personne de l'équipe de projet pendant la période triennale (11 000 USD)
<i>Personnel :</i> Centre de soutien global du Bureau Mondial du Scoutisme : 50% ETP	
<i>Ressource externes (experts, formateurs, consultants, etc.) :</i> N/A	

## 2021-F Évolution du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et de la Conférence Mondiale du Scoutisme

**Document connexe :** Document de conférence 11

### **Brève explication ou justification du projet de résolution :**

- Obtenir l'approbation de la Conférence Mondiale du Scoutisme pour faire évoluer le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et la Conférence Mondiale du Scoutisme en un « nouvel événement », conformément à la résolution de Conférence 2017-07 « Prise de Décision Ouverte à Tous – Développement de la Conférence Mondiale du Scoutisme et du Forum Des Jeunes du Scoutisme Mondial » et le document de réflexion produit par le groupe de travail.
- Il est entendu qu'aucun amendement constitutionnel ne sera nécessaire en 2021 pour l'évolution du format des événements à venir.
- Aucune fonction actuelle de la Conférence Mondiale du Scoutisme ne doit être modifiée ou retirée.

La Conférence,

- prenant note des résolutions de Conférence 1990-24, 1993-24, 2005-12 et 2017-07, appelant à l'utilisation de méthodes plus inclusives lors des Conférences Mondiales du Scoutisme,
- réaffirmant plusieurs résolutions de Conférence (la plus récente – 2017-07) qui abordent la participation des jeunes dans le processus de prise de décision inclusif et l'inclusion des jeunes dans les délégations des Conférences Mondiales du Scoutisme,
- réitérant plusieurs résolutions de Conférence (les plus récentes – 2008-14 et 2017-07) qui soulignent la nature transitoire et provisoire du système de Jeunes conseillers et du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial dans le processus de prise de décision de l'OMMS,
- reconnaissant les progrès réalisés pour garantir un plus grand engagement des jeunes dans le processus de prise de décision de l'OMMS, y compris des innovations dans le programme et la structure de cette Conférence Mondiale du Scoutisme pour soutenir et prôner la transparence, l'inclusion et le partage de bonnes pratiques,
- reconnaissant les consultations mondiales minutieuses réalisées pour l'élaboration de la proposition présentée dans le document de conférence 11,
- adopte la proposition et les principes du « nouvel événement » décrits dans le document de conférence 11 afin de parvenir à une Conférence Mondiale du Scoutisme plus inclusive et engageante;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de,
  - garantir que ces principes soient utilisés comme base pour l'organisation du « nouvel événement » en 2024, qui, en s'appuyant sur celui-ci, transformera le format actuel du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial en une expérience de la Conférence Mondiale du Scoutisme améliorée et d'autonomisation des jeunes;
  - garantir des mécanismes et des espaces suffisants pour assurer un engagement des jeunes efficace et significatif, une plus grande représentation des jeunes dans les processus de gouvernance ainsi que dans la direction, la planification du programme, l'organisation, l'évaluation et les éléments éducatifs du « nouvel événement »;
  - surveiller et évaluer la qualité, l'efficacité et l'impact de ces mesures pour garantir l'amélioration continue des pratiques qui visent à agrandir et protéger les espaces pour les jeunes dans le « nouvel événement », au sein des fonctions de gouvernance de celui-ci;
- libère le Comité Mondial du Scoutisme de la résolution de Conférence 1999-08 concernant le format, l'organisation et les méthodes de travail de la Conférence Mondiale du Scoutisme pour permettre le développement du « nouvel événement ».

*Avancé par : le Comité Mondial du Scoutisme*

# Document d'informations de référence

## préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de  
résolution  
informations  
de référence**

**2021-F**

<b>Titre du projet de résolution :</b>	Évolution du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et de la Conférence Mondiale du Scoutisme
<b>Avancé par :</b>	Comité Mondial du Scoutisme

### Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OSN suivantes :

1. Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial (2014)
2. Stratégie de la participation des jeunes (2011)
3. Lignes directrices et Règles de procédure interne du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, y compris le système des Jeunes conseillers (2021)
4. Règles de procédure interne de la Conférence mondiale du Scoutisme (2021)

### Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

1. Résolutions de Conférence 1990-24, 1993-24, 2005-12 : encourager la participation active et des méthodes de travail engageantes pendant la Conférence Mondiale du Scoutisme
2. Résolutions de Conférence 1999-11, 2005-11, 2008-15, 2009-11 : liées au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, y compris sa nature transitoire et la garantie que ses opinions soient prises en compte
3. Résolutions de conférence 2002-06, 2005-11, 2008-14, 2017-07 : soulignant l'importance de la participation des jeunes à la prise de décision et priant tous les niveaux d'agir en ce sens
4. Rapport final du groupe de travail sur l'évolution du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et de la Conférence Mondiale du Scoutisme

### Ressources nécessaires

Afin de mettre en œuvre correctement ce projet de résolution, les ressources suivantes sont jugées nécessaires :

#### Ressources humaines

#### Ressources financières

<p><i>Bénévoles :</i></p> <p>Le développement approfondi du « nouvel événement » sera assigné à l'équipe de planification de celui-ci, équipe sélectionnée par le Comité Mondial du Scoutisme et soutenue par l'hôte.</p>	<p>Étant donné que ce projet de résolution est lié à un Événement Scout Mondial, les coûts seront supportés conformément au protocole d'accord entre l'OMMS et l'hôte.</p>
<p><i>Personnel :</i></p> <p>Travail réalisé sans dépasser les capacités de l'équipe actuelle des événements internationaux du Bureau Mondial du Scoutisme</p> <p>Employé du Bureau Mondial du Scoutisme désigné pour soutenir le « nouvel événement »</p>	<p>Il est prévu que le format du « nouvel événement » ait un impact positif sur la structure des coûts pour l'hôte en comparaison avec l'organisation de deux événements distincts.</p>
<p><i>Ressource externes (experts, formateurs, consultants, etc.) :</i></p> <p>N/A</p>	



## 2021-G Jeunes conseillers et participation des jeunes à la prise de décision

Document connexe : Document de conférence 10

### Brève explication ou justification du projet de résolution :

- Considérant le besoin d'améliorer sans cesse la participation des jeunes à la prise de décision et reconnaissant le caractère transitoire du système de Jeunes conseillers mondiaux, cette résolution vise à renforcer l'engagement des jeunes à tous les niveaux.

La Conférence,

- rappelant les résolutions de Conférence (les plus récentes – 2008-14 et 2017-07) qui soulignent la nature transitoire et provisoire du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et du système de Jeunes conseillers mondiaux dans les processus de prise de décision de l'OMMS,
- encouragée par les progrès en matière de participation des jeunes aux processus de prise de décision ces dix dernières années, en particulier le succès du système de Jeunes conseillers mondiaux en tant que mesure transitoire, tel que souligné dans le document de conférence 10, et la disposition du Mouvement Scout à accélérer les progrès en matière de participation des jeunes aux processus de prise de décision pour lever cette mesure transitoire,
- considérant la résolution de Conférence 2017-11 qui exprime le besoin de disposer du Comité Mondial du Scoutisme le plus efficace possible et soulignant l'importance de sa diversité pour garantir la meilleure qualité possible lorsqu'il assume ses responsabilités,
- reconnaissant que davantage d'efforts sont nécessaires pour continuer à renforcer la participation des jeunes à la prise de décision et pour garantir que les progrès réalisés ne se perdent pas,
- notant l'intention du Comité Mondial du Scoutisme de mettre fin au système de Jeunes conseillers mondiaux à la fin de la période triennale 2021-2024, comme expliqué dans le document de conférence 10, dans le but d'assurer et de renforcer davantage la participation des jeunes en tant que membres du Comité Mondial du Scoutisme et de ses sous-comités;
- encourage le maintien des systèmes actuels transitoires de Jeunes conseillers au niveau régional jusqu'à ce que leurs objectifs soient atteints;
- prie les Organisations Membres de,
  - reconnaître leur responsabilité cruciale envers la participation des jeunes en tant que seules entités qui nominent des candidats pour des postes aux Comités Mondiaux et Régionaux du Scoutisme;
  - identifier, nommer et soutenir activement des jeunes compétents pour servir en tant que membres des Comités Mondiaux et Régionaux du Scoutisme;
  - agir pour garantir la participation des jeunes à la prise de décision à tous les niveaux au sein de leurs structures;
  - inclure des jeunes dans leurs délégations à la Conférence Mondiale du Scoutisme;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en place les mesures suivantes pour améliorer la participation des jeunes à la prise de décision dans le Comité Mondial du Scoutisme,
  - continuer à inclure des jeunes de moins de 30 ans dans tous ses Comités permanents et son cadre opérationnel;
  - proposer une modification des Règles de procédure internes pour les Conférences Mondiales du Scoutisme futures, permettant de repousser la date limite pour augmenter la diversité des profils des candidats;
  - présenter avant décembre 2022 un rapport contenant des recommandations sur la façon d'identifier et de lever les obstacles structurels à la participation des jeunes dans le Scoutisme Mondial;
  - établir et promouvoir un « contrat social » que pourront ratifier les Organisations Membres qui s'engagent à trouver et nommer des jeunes de moins de 30 ans pour des postes au sein des Comités Mondiaux et/ou Régionaux du Scoutisme;
  - soutenir l'organisation de formations pour les jeunes de moins de 30 ans intéressés par une position de leadership dans les structures nationales, régionales et mondiales;

- demande au Comité Mondial du Scoutisme de surveiller la situation de la participation des jeunes à la prise de décision et de prendre des mesures supplémentaires, tel que décrit dans la section 3.3 du document de conférence 10, si les résultats sont insatisfaisants.

*Avancé par : le Comité Mondial du Scoutisme*

# Document d'informations de référence

## préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de  
résolution  
informations  
de référence**

**2021-G**

<b>Titre du projet de résolution :</b>	Jeunes conseillers et participation des jeunes à la prise de décision
<b>Avancé par :</b>	Comité Mondial du Scoutisme

### Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OSN suivantes :

1. Stratégie de la participation des jeunes de l'OMMS (2011)
2. Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial (2014)
3. Lignes directrices et Règles de procédure interne du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial (2021), en particulier le système de Jeunes conseillers mondiaux (détaillé dans la section 3.3 du document de conférence 10)
4. Règles de procédure interne de la Conférence mondiale du Scoutisme (2021)
5. Constitution de l'OMMS, chapitre IV, article X : Fonctions de la Conférence Mondiale du Scoutisme
6. Constitution de l'OMMS, chapitre V, article XIII : Composition du Comité Mondial du Scoutisme

### Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

1. Résolutions de Conférence 1999-11, 2008-14, 2017-07 : soulignant la nature transitoire et provisoire du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et du système de Jeunes conseillers mondiaux
2. Résolutions de Conférence 1969-13, 1988-15, 2002-06, 2017-07 : encourageant la participation de jeunes dans les délégations à la Conférence Mondiale du Scoutisme
3. Résolutions de Conférence 1993-25, 2002-06, 2008-06, 2008-14, 2017-11 : encourageant la désignation de jeunes candidats et exprimant le besoin d'avoir un Comité Mondial du Scoutisme le plus efficace possible
4. Résolution de Conférence 2017-12 : révision du rôle des Jeunes conseillers du Comité Mondial du Scoutisme
5. Résolutions de Conférence telles que 1969-12, 1969-13, 1973-05, 1993-02, 1993-07, 1996-04, 1999-10, 1999-11, 1999-12, 1999-13, 2002-06, 2005-11, 2008-14, 2011-08, 2014-09, 2017-07, 2017-12 : démontrant le développement de la participation des jeunes à la prise de décision dans le Mouvement Scout depuis 1969

### Ressources nécessaires

Afin de mettre en œuvre correctement ce projet de résolution, les ressources suivantes sont jugées nécessaires :

Ressources humaines	Ressources financières
<i>Bénévoles :</i> Équipe de projet de 4 bénévoles pour élaborer le rapport et aider aux différentes mesures	Pas de coût estimé pour la prochaine période triennale
<i>Personnel :</i> Centre de soutien global du Bureau Mondial du Scoutisme : 50% ETP	
<i>Ressources externes (experts, consultants, etc.) :</i> N/A	

## 2021-H Renforcer la durabilité de l'OMMS dans le domaine de l'environnement

**Document connexe :** Document de conférence 12

### **Brève explication ou justification du projet de résolution :**

- Le Scoutisme partout dans le monde doit combattre la crise climatique mondiale de façon coordonnée en :
  - renforçant l'offre éducative du Scoutisme sur le sujet de la protection de l'environnement, et
  - en renforçant les pratiques et règlements internes qui veillent à l'organisation d'activités et événements scouts de manière durable.
- Ces dernières années, la durabilité est petit à petit devenue une priorité du Mouvement Scout, et les responsables de l'OMMS reconnaissent la nécessité d'aborder cela en en faisant à présent l'une de nos priorités majeures.

La Conférence,

- réaffirmant l'engagement de l'OMMS et le besoin urgent d'une action coordonnée, de l'ensemble de notre Mouvement mondial de jeunes, pour la protection de notre environnement en travaillant pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 93 indicateurs en lien avec l'environnement,
- reconnaissant les résolutions de Conférence 2005-20, 2008-25, 2017-10 appelant à renforcer l'éducation environnementale, à organiser des événements scouts durables en offrant aux hôtes du soutien et des conseils pour prendre des mesures liées à la durabilité, et à se pencher sur l'impact environnemental et l'empreinte carbone de l'OMMS,
- reconnaissant les conclusions et les recommandations du rapport sur l'impact environnemental de l'OMMS,
- accueillant avec satisfaction l'attention accrue portée à l'éducation environnementale grâce au lancement de l'initiative de la Tribu de la terre,
- reconnaissant les efforts précieux et continus des Organisations Membres partout dans le monde pour s'occuper de la durabilité dans le domaine de l'environnement,
- prie les Organisations Membres de,
  - garantir que l'éducation environnementale soit mieux intégrée à leur Programme des jeunes national, en utilisant la Tribu de la terre ou d'autres initiatives mondiales et nationales;
  - adhérer aux lignes directrices de l'OMMS pour l'organisation d'événements durables en tant qu'outil pour rendre les événements et les réunions plus respectueuses de l'environnement;
  - mettre sur pied des partenariats pour renforcer leurs approches éducative et institutionnelle nationales de la durabilité dans le domaine de l'environnement;
- prie le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme de,
  - garantir que les offres en matière d'éducation environnementale du Scoutisme Mondial à travers l'initiative de la Tribu de la terre soient mises en avant, appliquées et revues continuellement pour être améliorées;
  - créer un système pour surveiller l'impact environnemental des opérations du Scoutisme Mondial;
  - développer une stratégie pour l'impact climatique pour l'OMMS avec un plan d'action clair et des objectifs mesurables, tel que décrit dans le document de conférence 12 et en prenant compte du feedback récolté auprès des Organisations Membres lors de la 42e Conférence Mondiale du Scoutisme, dans le but de renforcer de façon significative les pratiques de durabilité dans le domaine de l'environnement dans le but d'atteindre la neutralité climatique pour les activités de l'OMMS;
  - renforcer le cadre et les mécanismes existants (tels que GSAT, les lignes directrices pour les événements, les accréditations SCENES) pour assurer que la durabilité dans le domaine de l'environnement soit intégrée dans tout le Mouvement Scout;
  - aider les hôtes d'Événements Scouts Mondiaux et Régionaux à mieux organiser des événements respectueux de l'environnement;

- renforcer les partenariats mondiaux en matière de durabilité dans le domaine de l'environnement afin d'appuyer les mesures décrites ci-dessus;
- mettre l'accent sur la durabilité dans le domaine de l'environnement lors de l'élaboration de la prochaine stratégie pour le Scoutisme.

*Avancé par : le Comité Mondial du Scoutisme*

# Document d'informations de référence

préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme

Projet de  
résolution  
informations  
de référence

**2021-H**

<b>Titre du projet de résolution :</b>	Renforcer la durabilité de l'OMMS dans le domaine de l'environnement
<b>Avancé par :</b>	Comité Mondial du Scoutisme

## Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OSN suivantes :

1. Politique mondiale du Programme des jeunes dans le Scoutisme (2014)
2. Outil d'évaluation du soutien global (2017)
3. Lignes directrices de l'OMMS pour l'accueil du Jamboree Scout Mondial (2016)
4. Lignes directrices de l'OMMS pour l'accueil du Moot Scout Mondial (2017)
5. Lignes directrices du Comité Mondial du Scoutisme pour la durabilité
6. Lignes directrices de l'OMMS pour des événements durables (2021)
7. Procédure d'accréditation SCENES

## Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

1. Résolutions de Conférence 1988-06, 1993-11, 2005-18, 2008-22, 2017-10 : établissant et promouvant la mise en œuvre d'une éducation environnementale dans le Scoutisme
2. Résolutions de Conférence 1990-13, 1993-12, 2005-20, 2017-10 : priant instamment tous les niveaux du Mouvement Scout de protéger l'environnement
3. Résolutions de Conférence 2005-20, 2008-25, 2017-10 : déclarant l'importance de la durabilité des Événements Scouts Mondiaux
4. Rapport sur l'impact environnemental de l'OMMS

## Ressources nécessaires

Afin de mettre en œuvre correctement ce projet de résolution, les ressources suivantes sont jugées nécessaires :

### Ressources humaines

#### *Bénévoles :*

Équipe de projet « Tribu de la terre » de 12 bénévoles

Équipe de projet de 4 bénévoles pour élaborer une stratégie pour l'impact climatique de l'OMMS

6 consultants de l'OMMS pour offrir du soutien aux OSN en matière d'éducation environnementale et durabilité dans le domaine de l'environnement

#### *Personnel :*

Soutien du personnel à la Tribu de la terre et aux Événements Mondiaux intégré dans la proposition de Plan triennal 2021-2024

Personnel spécialisé (0,5 ETP) pour coordonner l'élaboration de la stratégie pour l'impact climatique de l'OMMS

#### *Ressource externes (experts, consultants, etc.) :*

Collaboration avec des bureaux de consultance pour l'élaboration de la stratégie pour l'impact climatique

Collaboration avec des partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, WWF, Solafrica, FAO et YUNGA

### Ressources financières

Coûts liés à la promotion et l'offre de soutien de consultants de l'OMMS aux OSN via les Services de l'OMMS (5000 USD)

Mise en œuvre de l'initiative de la Tribu de la terre et ses challenges (30 000 USD)

Aider les hôtes à adhérer aux lignes directrices de l'OMMS pour la durabilité (5000 USD)

Coûts de mise en œuvre d'une stratégie pour l'impact climatique (par exemple mesurer l'empreinte carbone, adopter des mécanismes de compensation d'émissions ou d'autres mesures d'atténuation)

(n'inclut pas les budgets régionaux pour la formation et la mise en œuvre)